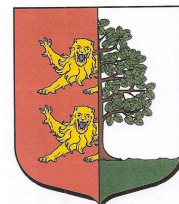


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018



Date de convocation : 13/09/2018
Date d'affichage : 13/09/2018

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 09

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 septembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: M.ROSSET, Adjoint,
Y.LE HIR - T.NEYT - P.DERLY- J.MAZUEL
formant la totalité des membres en exercice.

Absents : JC.GEFFROY (Pouvoir à J.BLOUIN) – H.DANJOU (Pouvoir à Y.LE HIR) –
C.CRETE (Pouvoir à M.ROSSET) – O.CHARTON - V. LE GALL

Jacques MAZUEL a été élu à la majorité secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018 :

Le Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 :

Après discussion avec Mme Charton, M. le Maire informe qu'il conviendrait d'augmenter le budget alloué aux cadeaux de Noël des enfants qui est insuffisant. De plus des familles ont déposé leur bulletin de participation bien après la date limite alors la commande avait été passée pour bénéficier de meilleurs tarifs, par conséquent le conseil estime que ne pas prendre en compte ces dernières demandes ne pénaliseraient pas les familles mais les enfants.

D'autre part, suite à la demande du trésorier, il convient d'imputer la caution de l'appartement en dépense d'investissement et non pas en dépense de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	
Compte 615221	- 300 €
Compte 6232	+ 300 €

Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement	
Compte 2152 (op 10125)	- 342 €
Compte 165	+ 342 €

PERSONNEL : INSTAURATION DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) :

M. le Maire présente le nouveau dispositif applicable aux communes qui remplace le régime indemnitaire actuel se substituant ainsi à un système de primes fragmenté par un outil plus homogène et commun aux 3 fonctions publiques.

Ce nouveau régime introduit également la notion d'engagement professionnel pour l'attribution d'une indemnité, évalué au cours de l'entretien annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer ce nouveau régime indemnitaire.

PERSONNEL : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION :

Monsieur le Maire expose que les communes peuvent passer des conventions avec le centre de gestion pour l'exercice de missions facultatives. Un service de médecine préventive pour le personnel est proposé aux collectivités et établissements. La commune y adhère depuis sa création. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF D'ALERTE DE L'ASSOCIATION PRESENCE VERTE :

M. le Maire fait une présentation du service de téléassistance des personnes proposé par l'association « Présence Verte » permettant d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées constituant une préoccupation de la commune.

Ce service repose sur une alerte immédiate, en cas de besoin, par simple action sur une télécommande, d'un centre de réception d'appels assurant une écoute permanente 24h/24h et 7j/7j.

Trois formules d'abonnement sont proposées selon le service de téléassistance choisi allant de 24 € à 34,90 € avec ajout d'options possible.

Vu la présentation du dispositif, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer financièrement à l'abonnement à hauteur de 10 € par mois et par personne, et pris en charge sur le budget du CCAS.
- Cette aide sera attribuée aux personnes de 65 ans et plus, habitants la commune.

Une réunion d'information sera organisée le 25 septembre à 14h30 à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux : Enédis réalise actuellement l'enfouissement de la ligne moyenne tension entre les Thilliers-en-Vexin et Authevernes le long de la RD6014 et entre Vesly et Authevernes.
- Voirie : M. Derly demande la possibilité d'installer un miroir à l'entrée de sa propriété permettant de sécuriser le croisement des véhicules venant de Vernon et de Paris dans le virage. Il demande également si un nouveau comptage de véhicules pourrait être réalisé à cet endroit.
- Compteur LINKY : M. Le Hir propose une réflexion au sein du conseil municipal sur l'actualité liée au remplacement des compteurs par Enédis par les compteurs LINKY et suite au refus de leur remplacement par certaines communes. M. le Maire informe qu'aucune commune de la Communauté de communes du Vexin Normand ne s'est positionnée sur le sujet.
- Vitraux : M. le Maire informe qu'un devis a été réalisé pour la création de vitraux à l'église d'un montant de 65 000 €. Des recherches de financement sont en cours.
- M. Rosset s'interroge sur la présence d'une tente et d'un abri de jardin sur le terrain ex Fournial. M. le Maire l'informe que les propriétaires ont rendu leur logement en région parisienne et que la maison en construction sur ce terrain a subi des retards dans la livraison. Par conséquent, ils ont demandé l'autorisation pour loger temporairement dans l'abri de jardin.

La séance est levée à 22h00